

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DELGATION GENERALE A LA SOLIDARITE NATIONALE ET A LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION TAAZOUR



DIRECTION GENERALE DU REGISTRE SOCIAL ET DU SYSTEME D'INFORMATION

DIRECTION DU REGISTRE SOCIAL

MANUEL OPERATIONNEL DU REGISTRE SOCIAL

Edition:

Date de la dernière révision : 21/07/2023

Version : Finale

Table des matières

TABLE DES MATIERES2	
AVANT-PROPOS4	
INTRODUCTION : PRINCIPES ET METHODOLOGIES	5
1. PRINCIPES DU REGISTRE SOCIAL5	
▶ Une définition nationale de la pauvreté	
Un système national et transparent pour cibler les ménages pauvres	
> Un instrument transversal	
> Inclusivité	6
2. ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES : CIBLAGE ET GESTION DES DONNEES	
Nombre de ménages visés par la mise à jour sur l'ensemble du territoire	6
Estimation du nombre de ménages à identifier par commune	
Les étapes de la réalisation du Registre Social (RS)	
 Un système d'information pour gérer les données (SIG) L'ancrage institutionnel 	
L'ancrage institutionnel Acteur 1 : Equipe du Registre Social	
1. LA DIRECTION DU REGISTRE SOCIAL :	
2. LE SERVICE DE CIBLAGE COMMUNAUTAIRE ET DES ENQUETES :	
3. LE SERVICE UTILISATEURS DU RS :8	
4. LE SERVICE QUALITE DE DONNEES :	
5. LA DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION :8	
Acteur 2 : Le ménage et la communauté	8
Acteur 3 : Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE)	
Acteur 4 : L'Agence Nationale du Registre des Populations et Titres Sécurisés	
Acteur 5 : Les Programmes Sociaux ciblant les pauvres	9
CHAPITRE 1: PLANIFICATION ET IDENTIFICATION DU NOMBRE DE MENAGES A CIBLER	10
OBJECTIF :10	
FREQUENCE :	
ETAPE 1 : Programmer la mise en œuvre des activités de ciblage et de collecte	10
Etape 2 : Enregistrer le nombre de ménages pauvres par commune dans la BDD	
CHAPITRE 2 : METHODE D'IDENTIFICATION DES MENAGES	
Etape 1 : Planifier la phase de ciblage communautaire	
Etape 2 : Préparer le terrain et déployer les équipes	
Etape 3 : Etablir la liste des ménages pauvres de la localité/quartier	
Etape 4 : Tenir des assemblées générales (AG) par localité/quartier pour désigner les comités de sages et Valider la lis	
ménages pauvres	13
Responsable: Equipe d'animateurs sociaux	13
Etape 5 : Administrer le questionnaire de localité ;	
Etape 6 : Sensibiliser sur le service de réclamations et enregistrer les réclamations pertinentes	15
- UNE OU DES RECLAMATION(S) PORTANT SUR UNE CONTESTATION DES LISTES DES MENAGES ETABLIES (DEMANDE D'INCLUSION OU D'EXCLUSION) EST UN INDICATEUR D'UN PROBLEME DANS L'ETABLISSEMENT DES LISTES DES MENAGES PAUVRES)
Étape 7 : Faire le bilan des activités réalisées	15
CHAPITRE 3 : COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES	

Etape 1 : former les enquêteurs sur les méthodes de collecte	17
Etape 2 : Programmer et planifier la collecte de données	18
Étape 3. Réaliser les enquêtes ménage	18
Étape 4 : Faire le bilan des activités réalisées : reportage et nouvelle programmation	19
Etape 5. Réaliser l'apurement des données et intégrer les données apurées dans la base de données centrale	19
Etape 6. Appliquer les critères de sélection programmes sur les données et transmettre les listes des ménages éligibles d	aux
utilisateurs du RS	20
Etape 7. Réaliser des analyses sur le profil des ménages pauvres	20
CHAPITRE 4 : MECANISME D'INFORMATION ET DE GESTION DES RECLAMATIONS	21
Étape 1 : Sensibilisation de la population et du personnel sur le mécanisme de gestion des réclamations et aussi sur le	
numéro vert	
Etape 2 : Réception de réclamations	
Étape 3. Saisie de réclamations	
Étape 4 : Analyse et catégorisation de réclamations	
Etape 5. Faire le bilan de réclamations reçues	
Etape 6 : Organiser une mission de terrain pour le traitement de réclamations	22
Etape 7. Clôture de réclamations	22
Etape 7 : Reportage	22
ANNEXES	23
ANNEXE I : QUESTIONNAIRE DU DENOMBREMENT	23
ANNEXE II : QUESTIONNAIRE LOCALITE	26
ANNEXE III : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DE VERIFICATION	28
ANNEXE IV : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DE VERIFICATION	37
ANNEYS V. CHECKLIST DE L'ANIMATEUR (CIRLAGE ET COLLECTE)	10

Avant-propos

Dans le cadre de l'accroissement et l'efficience du système national des filets de sécurité sociale adaptatif et sa couverture des ménages pauvres et vulnérables par des transferts sociaux ciblés, y compris dans les communautés des réfugiés et d'accueil, le Registre Social est chargé de :

- La mise à jour et l'extension à des ménages sélectionnés sur l'ensemble du territoire national, selon les étapes suivantes :
 - Méthode mixte d'identification des ménages pauvres , basée sur le dénombrement des ménages, un outil de classement et un ciblage communautaire,
 - Collecte des données socioéconomiques afférentes,
 - Contrôle de la qualité.

Etant donné que le registre social, à travers une base de données fiable et sécurisée, recueille et sauvegarde les profils des ménages les plus pauvres du pays et sert d'outil de ciblage aux programmes sociaux pour identifier leurs bénéficiaires, il doit s'adapter et adapter ses outils de gestion, notamment le manuel opérationnel, aux nouvelles exigences,

Cette adaptation sera traduite par cette révision et actualisation du Manuel opérationnel du Registre Social visant à définir l'ensemble des processus méthodologiques pour identifier les ménages pauvres et de collecter des données sur leurs principales caractéristiques socio-économiques et la mise à jour de cette base de données.

Ce manuel est un document public. La version actualisée et mise à jour sera disponible sur le site internet du Registre Social (http://www.rs.gov.mr).

Introduction: Principes et méthodologies

1. Principes du Registre Social

Une définition nationale de la pauvreté

Un système national se doit de suivre une définition nationale, afin de permettre une comparaison objective entre les ménages sur tout le territoire national. Seuls des critères nationaux permettent de rester objectif et d'éviter les risques de subjectivité. Les défis et les enjeux d'un registre social sont donc de fournir un standard national qui servira de référence aux programmes sociaux nationaux. Le Profil de Pauvreté définit la pauvreté comme étant « un phénomène multidimensionnel, qui concerne à la fois le revenu (pauvreté monétaire) et l'accès aux services de base tels que l'éducation et la santé (pauvreté des conditions de vie)¹». Le seuil de pauvreté utilisé pour définir la pauvreté monétaire pour l'enquête EPCV de 2019 est de 19 100 MRU par an. Le seuil de l'extrême pauvreté, quant à lui, est de 14 200 MRU.

Un système national et transparent pour cibler les ménages pauvres

Le système de ciblage national suit une méthodologie mixte combinant les expériences et les spécificités de la Mauritanie et les bonnes pratiques internationales en matière de ciblage des ménages pauvres et permet de répondre aux besoins d'une large palette d'interventions différentes. Sur simple demande, les utilisateurs du Registre sont invités à assister à la mise en œuvre du Registre Social. Toute proposition d'amélioration de mise en œuvre sera étudiée par la Direction du registre Social.

Un instrument transversal

Le même système de ciblage peut servir à identifier les ménages très pauvres (pour une intervention ciblant la pauvreté extrême, par exemple par un transfert monétaire), identifier les individus pauvres en situation d'handicap ou encore identifier les personnes âgées qui vivent dans des ménages pauvres.

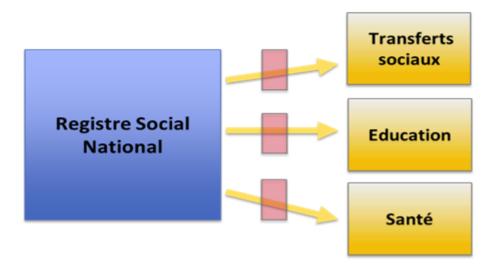
Le Registre Social est un instrument transversal pouvant servir à toutes les interventions sociales ciblées en Mauritanie. Ainsi le registre social permet à chaque programme d'identifier sa population cible et lui permet de contribuer aux objectifs globaux de la SNPS, guidés par son Comité de Pilotage. Enfin, le Registre Social permet de constituer une base de données nationale sur les populations pauvres, qui sont les plus vulnérables aux chocs, ce qui permettrait aux programmes de leur porter des secours rapidement en cas de crises.

Chaque programme reste sous la tutelle de l'institution qui en est responsable (cantines scolaires par le ministère de l'éducation, soins aux mères et jeunes enfants par le ministère de la santé, etc.), mais bénéficie ainsi d'un instrument efficace de ciblage au niveau central. Chaque programme est libre d'appliquer les filtres pertinents pour ses objectifs pour sélectionner les ménages bénéficiaires pour ses interventions.

Chaque programme social appliquera les critères qui lui correspondent pour identifier ses cibles

^{1 «} La pauvreté monétaire est mesurée par les indices de Foster-Greer-Thorbecke qui se rapportent notamment à l'incidence de la pauvreté (P0 : proportion de la population ayant un niveau de dépenses inférieur au seuil de pauvreté), à la profondeur de la pauvreté (P1 : écart relatif de la dépense moyenne des pauvres par rapport au seuil de pauvreté) et à la sévérité de la pauvreté (P2 : indicateur d'écart similaire à P1 qui donne cependant plus de poids aux dépenses des plus pauvres). »

Critères



Selon l'orientation du comité de Pilotage de la Stratégie Nationale de Protection Sociale 2013, après une période moratoire, tous les programmes de protection, d'aide et toute autre forme d'assistance sociale ciblant les ménages pauvres mis en œuvre en Mauritanie, pourraient utiliser le système de ciblage national. Ce point sera probablement reconduit dans l'actualisation de la SNPS qui s'achèvera en 2023.

Inclusivité

La possession d'un numéro national d'identité (NNI) n'est pas une condition pour être inscrit dans le Registre Social. Le système d'information et de gestion (SIG) du Registre Social attribue un numéro d'identification aux ménages. Ce numéro n'aura de valeur que pour le Registre et ne remplace d'aucune manière un NNI. Il convient de souligner que l'obtention d'un NNI ne peut être qu'une démarche individuelle et non le fait du Registre Sociale ou d'autres acteurs.

2. Orientations méthodologiques : ciblage et gestion des données

Nombre de ménages visés par la mise à jour sur l'ensemble du territoire

La première génération du Registre social a atteint plus de 200 000 ménages les plus pauvres au niveau national. Dans le cadre de la mise à jour du RS ce nombre de ménages va être actualisé à environ 300 000 ménages, correspondant aux deux premiers quintiles de la population.

Estimation du nombre de ménages à identifier par commune

L'estimation du nombre de ménages pauvres à inscrire dans le Registre social dans chaque commune doit refléter l'incidence de pauvreté dans cette commune. Cette estimation peut se réaliser à un niveau très précis en utilisant l'outil dit « d'estimation de la pauvreté à petite échelle »².

Cette méthodologie se base sur le croisement des données de l'enquête nationale sur les conditions de vie (EPCV 2019) et les données du recensement national (RGPH 2013) pour estimer les niveaux de pauvreté au niveau de chaque commune. Les résultats de cette méthodologie ont été partagés et diffusés sous forme de carte de pauvreté.

Les étapes de la réalisation du Registre Social (RS)

La méthodologie du RS comprend les étapes suivantes :



Réception et traitement des réclamations

Contrôle de qualité

- 1/ Le ciblage communautaire correspond à l'identification des ménages pauvres à travers une stratégie harmonisée de dénombrement général des ménages dans chaque commune permettant l'application d'un scoring national dans le milieu urbain et rural suivie d'une extraction et validation des listes par l'assemblée générale au niveau des localités. Cette phase repose sur la validation et la connaissance fondamentale qu'ont les communautés (rurales ou urbaines) de leurs spécificités.
- 2/ La collecte de données représente l'administration d'un questionnaire aux ménages identifiés et confirmés par les communautés comme pauvres. Ce questionnaire permet de collecter les données essentielles sur ces ménages et de mettre à jour la base de données du Registre Social.
- 3/ La vérification des conditions socio-économiques des ménages repose sur l'analyse des données collectées, l'application de filtres d'exclusion pour les ménages non pauvres et apurement des données collectées.
- 4/ La réception et le traitement des réclamations : Le processus de réception et traitement des réclamations est ouvert depuis le début du processus d'inscription des ménages pour permettre aux réclamants d'intégrer, s'il y a lieu, le Registre Social
- 5/ Contrôle de qualité pour vérifier si les procédures des différentes phases ont été respectées conformément au manuel opérationnel.

Un système d'information pour gérer les données (SIG)

Le Registre Social repose sur un Système d'Information et de Gestion (SIG) assurant la gestion de la base de données des ménages pauvres et permettant le stockage, l'utilisation, l'analyse et l'extraction des données selon les besoins des programmes. Il permet, entre autres, de :

- Enregistrer et gérer les données du Registre Social;
- Effectuer le filtrage nécessaire pour la sélection des ménages éligibles pour les différents programmes sociaux ;
- Mettre à jour les données sur les ménages lorsque leurs situations évoluent ;
- Répertorier les bénéficiaires des différents programmes ;
- Produire des statistiques et des rapports.

L'ancrage institutionnel

La Direction Générale du Registre Social et du Système d'information (DGRSSI) est responsable de l'exécution des recommandations du Comité d'Orientation et de Suivi relatives au Registre Social. Elle est responsable de la mise en œuvre de ses orientations et de la coordination des activités et des acteurs au service de la SNPS.

Au-delà des aspects institutionnels et des différentes instances de concertation et de coordinations décrites ci-dessus, un certain nombre d'acteurs interviennent et interagissent entre eux pour mettre en œuvre le Registre social. Le rôle et les responsabilités de chacun de ces acteurs sont décrits ci-dessous.

Acteur 1: Equipe du Registre Social.

L'équipe opérationnelle du Registre social est composée des entités suivantes :

L'équipe opérationnelle du Registre social est responsable de la mise en place et du fonctionnement du Registre, elle est composée de personnes suivantes :

1. La Direction du Registre Social:

La direction supervise la mise en œuvre générale et opérationnelle du Registre Social. Directement impliquée dans la mise en œuvre de la phase préparatoire (mise en place des outils, des instruments et des protocoles d'accord avec les autres Organisations impliquées dans la mise en œuvre du RS), elle joue un rôle d'organisatrice et supervise les autres processus : ciblage communautaire et collecte des données.

Elle coordonne aussi la mise en place, le suivi et l'analyse des mécanismes de réclamations et joue un rôle central dans la coordination avec les utilisateurs du Registre et les organisations impliquées dans sa mise en œuvre (ANSADE et ANRPTS notamment).

2. Le Service de Ciblage Communautaire et des Enquêtes :

Il aide dans la programmation, la supervision et le suivi des activités de ciblage communautaire en coordination directe avec l'expert en mobilisation sociale. Plus précisément, il aide dans la conception des outils et des instruments nécessaires à l'accomplissement du ciblage communautaire et participe à la supervision de mise en œuvre de la phase communautaire du RS. L'expert en Mobilisation Sociale a la responsabilité directe des équipes mobiles d'animateurs sociaux qui mènent, sur le terrain, les activités de ciblage communautaire.

Le Service de Ciblage Communautaire et des Enquêtes assure en coordination directe avec L'expert en collecte de données la programmation, la supervision et le suivi de l'ensemble des activités liées à la collecte de données des ménages pauvres. Il contribue dans la programmation et supervision des activités de collecte de données (information aux autorités, administration des questionnaires).

3. Le Service utilisateurs du RS:

Il travaille avec les différents utilisateurs du RS pour identifier leurs bénéficiaires. Il partage des statistiques sur les données des ménages et leur répartition géographique. Il applique les critères d'inclusions et d'exclusions pour produire les listes demandées par les utilisateurs. Il collabore dans l'analyse et le filtrage de la base de données de ménages, qui produit des listes de ménages éligibles.

4. Le Service qualité de données :

Il assure en coordination directe avec l'expert de qualité la bonne mise en œuvre des mécanismes de contrôle de qualité (analyse de données et spot-check) et du traitement des réclamations qui constituent un outil permettant de garantir la fiabilité du Registre social en (i) corrigeant les éventuelles erreurs de ciblage, en (ii) assurant une mise à jour des données et en (iii) supervisant la permanence téléphonique du n° vert, enregistrement et catégorisation des demandes d'informations

5. La Direction du Système d'Information :

Elle est responsable du système d'information et l'assistance technique durant tout le processus de mise à jour.

Elle participe activement à la méthodologie de l'élaboration du scoring et de l'outil de classement, à l'analyse des données et à la génération des listes de ménages pauvres. Elle appuie également les autres composantes de la Direction Générale pour la mise en œuvre de leurs activités.

Par ailleurs, elle aide dans la conception des conventions de réalisation des missions de collecte et analyse de données au profit des partenaires et utilisateurs du RS.

Acteur 2 : Le ménage et la communauté

Le concept de ménage « est défini comme une personne ou un groupe de personnes, apparentées ou non, vivant ensemble dans le même logement, et mettant en commun leurs moyens pour satisfaire leurs besoins économiques et sociaux essentiels, l'alimentation en particulier ; ils reconnaissent en général l'autorité d'un des membres en qualité de chef de ménage. »². Ce membre doit être le père ou la mère d'un foyer s'il existe sinon tout autre membre présenté par le ménage.

La communauté joue un rôle central dans les processus d'élaboration du RS à travers les assemblées générales et les comités de sages mis en place lors du ciblage.

Acteur 3 : Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE)

Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE) contribue à la mise en œuvre du RS à travers la détermination du nombre de ménages à identifier pour chaque commune. Elle joue un rôle de partenariat effectif avec le RS.

² Définition donnée par l'ANSADE.

Acteur 4 : L'Agence Nationale du Registre des Populations et Titres Sécurisés

La mise à jour du RS devrait passer par la signature d'un protocole d'accord entre le RS et l'ANRPTS afin de faciliter cette mise à jour. Ce protocole permettra essentiellement d'actualiser et de vérifier les données d'identité des membres des ménages.

Acteur 5 : Les Programmes Sociaux ciblant les pauvres

Toutes les institutions qui mettent en œuvre des programmes ciblés seront invitées à utiliser le RS pour leur ciblage. A ce titre, le RS prépare et transmet, pour chaque utilisateur, la liste des ménages bénéficiaires potentiels. Inversement, chaque utilisateur peut participer à l'actualisation et à la mise à jour de certaines données sur les ménages, et informe le RS de la liste de ses bénéficiaires effectifs. Cette collaboration passe par la signature d'un protocole d'accord entre le RS et l'institution de mise en œuvre du programme.

Chapitre 1 : Planification et identification du nombre de ménages à cibler

Objectif: il s'agit de déterminer le nombre de ménages à identifier dans le Registre Social pour chaque commune. Ce processus est réalisé en collaboration avec l'ANSADE et en utilisant pour ce faire les données du recensement général de la population, de l'enquête sur les conditions de vie des ménages.

Fréquence : Une fois au démarrage de la MAJ intégrale du Registre Social. Processus à renouveler à chaque étape de mise à jour.

Etapes:

Etape 1: Programmer la mise en œuvre des activités de ciblage et de collecte **Etape 2**: Enregistrer le nombre de ménages pauvres par commune dans la BDD

Outils et documents de référence :

- Données du RGPH

- Données de l'EPCV

ETAPE 1: Programmer la mise en œuvre des activités de ciblage et de collecte

Responsable: Direction du RS

Produit final: Les activités sont planifiées dans le détail ce qui permet d'en assurer le suivi

Support : Modèle de chronogramme d'activité

ACTION 1.1 : Réaliser le plan d'action annuel d'activité

Qui: Direction du RS

Quoi: Définir le calendrier annuel de travail relatif au ciblage (liste des Moughataas à cibler et agenda d'exécution) et le travail d'identification du nombre de ménage. Ce plan d'action servira de base du chronogramme et du budget annuel qui seront validés en COS.

ACTION 1.2 : Élaborer les cartes des Moughataas et communes habillées des noms des localités

Qui: DRS et DSI

Quoi : Pour chaque Moughataa ciblée, élaborer les cartes de la Moughataa et de chacune de ses communes habillées des noms des localités.

ACTION 1.3: Transmettre les données au SIG du Registre social

Qui : Enquêteurs et Expert Informatique

Quoi : Les listes des ménages identifiées par localité sont transmises dans SIG.

Etape 2 : Enregistrer le nombre de ménages pauvres par commune dans la BDD

ACTION 2.1 : Enregistrer le nombre de ménages à cibler dans le SIG

Qui: EIBD

Quoi : Les résultats de la carte de pauvreté qui contient les quotas par commune, moughataa et wilaya sont importés dans le Système d'Information.

Chapitre 2 : Méthode d'identification des ménages

Objectif:

Partant du constat que la communauté est l'acteur qui connait le mieux ses caractéristiques socio-économiques, l'objectif du ciblage communautaire est de faire valider et participer à la définition de la liste des ménages pauvres.

ATTENTION:



Les étapes conduisant au ciblage constituent un processus délicat à mener. La réussite de ce processus repose certes sur le respect des étapes mais surtout sur la qualité de l'animation et de la mobilisation sociale.

Fréquence : deux fois dans chaque localité tous les deux ans et demi.

Etapes:

Etape 1: Planifier la phase de ciblage communautaire.

Etape 2 : Préparer le terrain et déployer les équipes.

Etape 3 : Etablir la liste des ménages pauvres de la localité

Etape 4 : Tenir des assemblées générales par localité/Quartier pour désigner les comités de sages et valider la liste des ménages pauvres ;

Etape 5 : Administrer le questionnaire de localité ;

Etape 6 : Sensibiliser sur le service de réclamation et enregistrer les réclamations pertinentes

Etape 7 : Faire le bilan des activités réalisées

Outils et documents de référence :

- Cartes détaillées des localités (rurales : supérieures à 50 ménages et urbaines supérieures à 5000 ménages).
- Outils de communication (Brochure d'information sur le Registre, banderole, message audio, hautparleur/mégaphone)
- Tablettes, code d'intégrité comité des sages, liste de présences, questionnaire localité
- Check list de l'animateur et annexes

Etape 1 : Planifier la phase de ciblage communautaire

Responsable : Expert Mobilisation Sociale / Service Ciblage Communautaire et des Enquêtes

Produit final: Un chronogramme d'activité est réalisé

Support : Modèle de chronogramme d'activité

ACTION 1.1 : Disposer des listes de localités avec le nombre de ménages et les quotas communaux

Qui: Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres

Quoi : Pour la Moughataa ciblée, disposer de la liste des localités avec les quotas communaux et procéder à la traduction en arabe des listes. Planifier le ciblage communautaire et programmer la répartition des équipes d'animateurs/enquêteurs dans le temps et dans les communes via un chronogramme.

ACTION 1.2: Elaborer et Partager les activités et les TDR de la mission

Qui: Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres

Quoi : Partager les TDR avec l'équipe fiduciaire pour enclencher la mobilisation des moyens et des ressources.

ACTION 1.3 : Recruter et former les enquêteurs et les chefs d'équipes

Qui : Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres

Quoi : Les enquêteurs nécessaires pour la réalisation de ciblage sont recrutés à travers une sélection de dossiers des postulants ayants manifesté l'intérêt et possédant les compétences requises, la sélection se fait selon l'historique et le rendement des enquêteurs déjà recruter pour des missions pareilles.

ACTION 1.4 : Répartir les équipes sur la base du nombre de localités

Qui: Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres

Quoi : Tous les enquêteurs sont repartis en équipes et affectés selon les besoins dans les différentes localités. Toutes les équipes sont constituées d'au moins 3 enquêteurs.

ACTION 1.5 : Déployer une première équipe sur le terrain

Qui: Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres

Quoi : Une première équipe (restreinte composée de deux cadres désignés par la direction) est déployée pour préparer le terrain, informer, communiquer et planifier les activités de ciblage.

Etape 2 : Préparer le terrain et déployer les équipes

Responsable : Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres

Produit final : l'ensemble des acteurs au niveau de la Moughataa est informé du lancement de la phase de

ciblage communautaire

Support : Supports de communication

ACTION 2.1 : Exécuter une campagne de communication

Qui : Assistant de communication / DRS / Autres cadres

Quoi : Exécuter la campagne de communication. Cette campagne doit comporter un plaidoyer et une sensibilisation des autorités puis une information et sensibilisation des populations en utilisant tous les canaux et outils de sensibilisation.

En plus des émissions radios et télévisés sont réalisés par les différents cadres du RS pour expliquer la méthodologie, les interventions et les résultats du RS.

Trois ateliers de communications sont programmés annuellement pour la communication sur les activités du RS, pour lesquels tous les acteurs de la protection sociales et le public cible sont invités.

Des conception des flyers, des brochures, des sketchs et des vidéos doivent être réalisés pour que les activités et les réalisations du RS soit communiqué au plus large public possible.

ACTION 2.2 : Tenir des réunions avec les autorités administratives de la région

Qui: Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres

Quoi : Le Wali est informé du lancement des activités de ciblage dans la wilaya. L'équipe du RS explique les objectifs et la finalité du registre et la méthodologie de mise à jour des listes de ménages pauvres.

ACTION 2.3: Tenir des réunions avec le Hakem et les maires au chef-lieu de la moughataa

Qui: Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres

Quoi : le Hakem et les maires sont informés du lancement des activités de ciblage dans la Moughataa. L'équipe du RS explique les objectifs et la finalité du registre et la méthodologie de mise à jour.

ACTION 2.4 : Tenir des réunions avec les élus locaux (maires, staff communal), Organisations Société Civile (OSC) et personnes ressources au niveau communal

Qui: Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres

Quoi: Informer les maires, staff communal, Organisations Société Civile (OSC) et personnes ressources de chaque commune du lancement des activités de ciblage, expliquer les objectifs et la finalité du Registre et la méthodologie de mise à jour et pré-identifier des personnes ressources pour organiser les assemblées générales.

ACTION 2.5 : Actualiser la liste des localités (si nécessaire) :

Qui: Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres

Quoi : Si l'équipe constate, soit visuellement soit en discutant avec les acteurs, que des localités ne sont pas prises en compte dans les listes fournies ou que des localités n'existent pas ou plus, l'expert Mobilisation Sociale ajoute ou supprime les localités de la liste initiale.

Etape 3 : Etablir la liste des ménages pauvres de la localité/quartier

Responsable: Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres

Autres intervenants : Communautés

Produit final : La totalité des ménages dans la localité est dénombrée

Support: Tablette

ACTION 3.1: Mener l'opération de dénombrement intégral de ménage de la localité

Qui: Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres / Equipe d'enquêteurs.

Quoi : L'opération de dénombrement se fait selon une stratégie porte à porte exhaustive. Dans l'attente d'organiser l'AG à l'occasion de restitution des listes et la désignation des nouveaux comités de sages, les comités actuels des localités assistent les enquêteurs dans le processus de dénombrement en sensibilisant et facilitant l'accès aux ménages à visiter.

ACTION 3.2 : Détermination des quotas par localité/quartier

Qui : Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres / Equipe d'enquêteurs.

Quoi : A la fin des opérations de dénombrement dans toutes les localités/quartiers de la commune, le système informatique génère automatiquement la liste de ménages retenus et éligibles à l'enquête de vérification au niveau de chaque localité/quartier après application du scoring. Pour l'exhaustivité de ciblage, le ménage dont le score est le plus bas est retenu par localité/quartier.

Etape 4 : Tenir des assemblées générales (AG) par localité/quartier pour désigner les comités de sages et Valider la liste des ménages pauvres.

Responsable: Equipe d'animateurs sociaux

Produit final : La population est informée de la méthodologie de MAJ du Registre social et la liste de ménages pauvres actualisée et validée.

Support : Brochure registre, code d'intégrité du comité de sages, autres documents du RS.

ACTION 4.1 : Définir le lieu et l'heure des assemblées générales par localité.

Qui : Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres / Equipe d'enquêteurs.

Quoi : Pour chaque localité, l'équipe se concerte avec les comités de sages existants de la localité. L'animateur établit ensuite la liste de présence pour dénombrer le nombre de ménages présents à l'assemblée générale. 70 % des ménages de la localité doivent être représentés. Si cette condition n'est pas réalisée, l'assemblée générale doit être reportée. Si la condition n'est toujours pas réunie après 2 AG, les ménages présents élisent le comité de sages de la localité et valident la liste de ménages.

ACTION 4.2 : Expliquer les objectifs et la méthodologie du Registre

Qui : Equipe d'animateurs sociaux

Quoi : Sur la base des boites à images du RS, l'équipe explique les objectifs et la méthodologie du RS aux personnes présentes à l'assemblée générale (dans le cadre de cette explication, mettre en exergue l'importance de ce registre dans la stratégie Nationale de Lutte contre la pauvreté), ainsi que sensibiliser les ménages sur l'outil de classement, qui se base sur les données collectées auprès des ménages. Ils répondent aux questions formulées par la population. L'animateur de la séance informe l'assemblée générale qu'un quota est attribué à la localité en précisant que ce quota est basé sur les cartes de pauvreté actualisées (quota communal) et l'application de l'outil de classement des ménages. L'équipe sensibilise et communique sur le service de réclamations et informe de l'existence du numéro gratuit.

ACTION 4.3 : Faire designer par la population les membres du comité de sages de la localité

Qui: Equipe d'animateurs sociaux

Quoi : L'animateur explique le rôle du comité des sages à l'Assemblée Générale à savoir entre autres, valider et certifier la liste des ménages retenus et certifier qu'il n'y a pas de ménages nantis inclus. L'animateur sensibilise sur la possibilité et la nécessité d'utiliser le n° gratuit pour communiquer à distance avec le RS et l'informer sur les changements relatifs aux mises à jour (déménagements, naissances décès…). L'animateur lit le code d'intégrité et demande à l'assemblée générale de désigner les personnes les plus appropriées pour ce rôle et insiste sur le caractère volontaire des membres de comité des sages. Ce comité est constitué de 3 à 6 personnes et la participation des femmes est fortement recommandée.

ACTION 4. 4 : Saisir les informations des membres du comité des sages de la localité sous format électronique et le transmettre dans le SIG

Qui: Equipe d'animateurs sociaux

Quoi : Saisir informatiquement les noms des membres des comités des sages qui doivent obligatoirement disposer des NNI et n° de téléphone, enregistrer et transmettre les données dans le SIG du RS.

ACTION 4.5 : Discuter du profil de pauvreté dans la localité

Qui: Equipe d'animateurs sociaux

Quoi : Les animateurs engagent une discussion avec l'assemblée sur le thème « qu'est ce qui définit un ménage pauvre et un ménage non pauvre dans votre localité ? ». Ils doivent laisser s'exprimer l'assemblée de manière à faire apparaître les singularités et les profils de pauvreté propres au milieu de vie de la population.

En fin de discussion, l'animateur synthétise et fait valider les caractéristiques principales des profils qui se sont dégagées des discussions. Ces caractéristiques sont par la suite enregistrées dans le SIG du RS. Un ménage qui a plusieurs de ces caractéristiques aura plus de chance d'être rajouté dans le registre lors de l'AG (voir Action 4.6). Ils ne constituent pas des critères de sélection stricte des ménages à éligible pour la phase de collecte de données.

ACTION 4.6 : Valider la liste des ménages pauvres de la localité

Responsable: Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres / Equipe d'enquêteurs

Autres intervenants : Comité de sages de localité/quartier

Produit final: Les 80% de la liste globale de ménages retenus après application de l'outil de classement au niveau de la commune est restituée à l'Assemblée Générale pour validation. L'AG doit identifier les 20% restant du quota de la localité.

Afin d'assurer une identification objective du quota restant, l'équipe de ciblage rappellera à l'AG le processus de sélection suivant l'application du système informatique et demandera de désigner les ménages manquants. Elle procèdera à la vérification des ménages proposés par l'AG instantanément et publiquement, en défilant les données collectées des ménages proposés, cette vérification permettrait à l'AG de rectifier la proposition ou corriger des erreurs de saisie éventuellement des données collectées du ménage.

Les données collectées du ménage devront renseigner sur :

- Le nombre des bétails,
- Nombre de membres en situation d'handicap
- O Nombre de membres ayant une maladie chronique
- o Le sexe du chef du ménage (femme, homme)
- Le statut matrimonial du chef du ménage (veuve, divorcée, ...)
- Le type de logement du ménage
- Les biens du ménage
- O Le numéro d'ordre du ménage sur la liste de ménages non retenus, selon le scoring du ménage choisis par l'assemblée générale afin d'optimiser le choix de ménages sélectionnés par la dite assemblée.

La liste finale validée par l'AG doit être objet de PV signé entre le RS et le comité de sage désigné par la localité. Les ménages qui n'ont pas été dénombrés ne sont pas éligibles pour la proposition de l'AG. Le ménage qui était absent lors du dénombrement mais présent lors de l'AG devra faire l'objet d'une réclamation.

Il serait important de souligner qu'une amélioration notoire du système de collecte a été ajoutée, il s'agit de l'option de vérification de la situation actuelle des ménages inscrits au RS. Les cas de figure sont répartis comme suit :

- Ménage trouvé et dénombré ;
- Ménage absent temporairement : pourrait faire une réclamation et sera dénombré ultérieurement.
- Ménage déménagé : sera dénombré dans sa nouvelle aire géographique.
- Ménage disparu ou non trouvé.

Support : Modèle de liste sur tablette

Etape 5 : Administrer le questionnaire de localité ;

ACTION 5.1 : Administrer le questionnaire de localité

Qui : Chef de mission / Superviseur / Chef d'équipe des enquêteurs

Quoi : Après le ciblage de chaque localité, le chef d'équipe des enquêteurs ou l'un des missionnaires administre un questionnaire de collecte des informations sur les services de base et géolocalisation de la localité. Cette administration est réalisé au cours d'un focus groupe composé des personnes ressources de la localité.

Etape 6 : Sensibiliser sur le service de réclamations et enregistrer les réclamations pertinentes

Responsable: Equipe d'enquêteurs

Produit final: La population est en mesure d'exprimer des réclamations

Support : Guide du service d'informations et des réclamations

ACTION 6.1: Répondre aux questions

Qui: Equipe d'enquêteurs

Quoi : Les enquêteurs répondent (au cours des réunions et entretiens) à chacune des questions concernant le RS. Ces questions ne font pas l'objet d'un enregistrement, à moins que ces dernières n'aient un caractère répétitif, insistants et révèlent un problème plus large. Il est laissé à l'appréciation des enquêteurs l'enregistrement de ces questions via le formulaire de réclamation.

ACTION 6.2 : Enregistrer les réclamations

Qui: Equipe d'enquêteurs

A chaque réunion, L'équipe des enquêteurs rappelle à leurs interlocuteurs l'importance des mécanismes de réclamations, l'existence du numéro gratuit mais également la possibilité d'exprimer des questions/réclamations auprès des enquêteurs.

Si les interlocuteurs des enquêteurs (Population, comité des sages, personnes clés, autorités administratives) expriment une réclamation, celle-ci est enregistrée à l'aide d'un formulaire de réclamation. Les enquêteurs transmettent les formulaires remplis au gestionnaire des réclamations qui centralise et transmet l'information (Cf. chapitre réclamation). Il convient de noter qu'au stade du ciblage communautaire :

- Une ou des réclamation(s) portant sur une contestation du nombre de ménage identifié (contestation du quota) doit être traitée comme une demande d'information.
- Une ou des réclamation(s) portant sur une contestation des listes des ménages établies (demande d'inclusion ou d'exclusion) est un indicateur d'un problème dans l'établissement des listes des ménages pauvres.

Étape 7 : Faire le bilan des activités réalisées

Responsable : Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres

Produit final: Rapports rédigés et transmis

Support : Chronogramme d'activités et rapports d'activités

ACTION 7.1 : Débriefing terrain sur la mission avec les enquêteurs

ACTION 7.2 : Rédiger un rapport d'activité post mission terrain

Qui: Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres

Quoi : A la fin des opérations terrain, l'expert en mobilisation sociale et le chef de Service Ciblage Communautaire et des Enquêtes rédigent un rapport d'activités. Ce rapport fait le point sur les activités passées et les difficultés rencontrées.

ACTION 7.3: Transmettre le rapport

Qui: Expert Mobilisation Sociale / DRS / Autres cadres

Quoi : Le rapport est transmis à la hiérarchie et à l'administration.

ACTION 7.4 : Restitution à la DRS et Décider des actions contingentes à entreprendre pour soulever les difficultés remontées par les experts.

Qui: DRS

Quoi : Prendre les décisions nécessaires pour solutionner les difficultés rencontrées. Planifier des actions contingentes : déplacement sur le terrain, réunion extraordinaire avec l'équipe interne ou avec des acteurs externes.

Chapitre 3 : Collecte et analyse des données

Objectif: La collecte des données vise le quota des ménages vulnérables identifiés et validés par la communauté de chaque localité/quartier et dont la liste a été entérinée par le comité de sages. Ce processus a triple objectif: (i) De collecter les données socio-économiques essentielles sur les ménages pauvres à travers un questionnaire informatisé; (ii) De confirmer que les conditions de vie des ménages sont en adéquation avec l'objectif du RS; (iii) D'analyser et de filtrer (localité, sexe, âge, niveau d'éducation, etc.), les données des ménages afin d'obtenir des informations spécifiques pouvant être utilisées et transmises aux programmes sociaux.

Etapes:

Etape 1: former les enquêteurs et chefs d'équipes sur les méthodes de collectes

Etape 2 : Programmer et planifier la collecte de données

Etape 3 : Réaliser les enquêtes auprès des ménages identifiés.

Etape 4 : Faire le bilan des activités réalisées : reportage et nouvelle programmation

Etape 5. Réaliser l'apurement des données et mettre à jour la base de données

Etape 6 : Analyser des données ménages du Registre et valider le statut des ménages

Etape 7: Appliquer les filtres de sélection sur les données et transmettre les listes des ménages éligibles aux utilisateurs du RS

Etape 8. Réaliser des analyses sur le profil des ménages pauvres par Moughataa

Outils et documents de référence :

- Modèle de chronogramme d'activité
- Profils des enquêteurs et chefs d'équipe
- Modèle d'examen de fin de formation
- Manuel de collecte de données pour enquêteurs
- Questionnaire programmé (testé et validé)
- Décharge de remise de tablette
- Cartes détaillées des communes supérieures à 120 ménages

Étape 1: former les enquêteurs sur les méthodes de collecte

Responsable : Expert Collecte de Données / DRS / Autres cadres

Produit final: Les chefs d'équipes et enquêteurs sont formés et opérationnels

Support : Profil de poste chef d'équipe et enquêteur ; Manuel de l'enquêteur ; Modèle d'examen de fin de

formation;

ACTION 1.2: Préparer les formations

Qui : Expert Collecte de Données / DRS / Autres cadres

Quoi : Définir les dates, préparer les matériels, logistique et financement.

ACTION 1.3: Réaliser les formations

Qui : Expert Collecte de Données / DRS / Autres cadres

Quoi : Réaliser les formations sur les méthodes de collecte de données en plus d'une formation sur l'usage des outils informatiques.

ACTION 1.4: Organiser un examen de qualification

Qui : Expert Collecte de Données / DRS / Autres cadres

Quoi : A la fin des formations, les chefs d'équipes et enquêteurs passent un examen de compréhension et d'habilitation, qui les qualifie à réaliser l'enquête.

ACTION 1.5 : Transmettre et enregistrer les informations relatives aux chefs d'équipes et enquêteurs dans le SIG

Qui : Expert Collecte de Données / DRS / Autres cadres

Quoi : Les données des enquêteurs et chefs d'équipes sont transmises à l'Expert informatique et base de données. Enregistrer ces données dans le SIG, y compris leur numéro national d'identité. Créer des noms d'utilisateurs du SIG (avec le niveau d'accès approprié). Associer les enquêteurs à leurs chefs d'équipes respectifs.

Etape 2 : Programmer et planifier la collecte de données

Responsable : Expert Collecte de Données / DRS / Autres cadres **Produit final :** Un chronogramme d'activité est réalisé et suivi

Support : Modèle de chronogramme d'activité

ACTION 2.1 : Réaliser un chronogramme d'activité

Qui : Expert Collecte de Données / DRS / Autres cadres

Quoi : Réaliser l'affectation des équipes du terrain aux zones concernées : X personnes pour couvrir X localités/zone dans un temps T. Répartir les listes de ménages pauvres aux différentes équipes de collecte.

Étape 3. Réaliser les enquêtes ménage

Responsable : Expert Collecte de Données / DRS / Autres cadres

Autres intervenants : Enquêteurs et chefs d'équipes

Produit final : Les données collectées sont validées et transmises à la Base de Données centrale du Registre

Support : Décharge remise de tablette ; Manuel de l'enquêteur ; Liste des ménages éligibles à l'enquête de vérification ; Tablette.

ACTION 3.1 : Informer les ménages concernés sur les objectifs et les modalités de la collecte de données et administrer les questionnaires

Qui : Chefs d'équipes et enquêteurs

Quoi: Les enquêteurs sillonnent les zones et repèrent les unités d'habitation des ménages qui leur sont assignés, avec l'aide des membres des comités de sages. Ils informent les intéressés de la finalité de la collecte de données, de la possibilité qu'ils ont de s'y opposer, de leur droit d'accès et de rectification des données.

Ils administrent les questionnaires. Si l'enquêteur identifie des ménages doublons, il informe sa hiérarchie et n'enquête qu'un seul.

ACTION 3.2 : Contrôler les questionnaires administrés

Qui : Chefs d'équipes

Quoi: Contrôler la bonne administration des questionnaires. Les chefs d'équipes contrôlent le travail des enquêteurs (assistent à une ou plusieurs enquêtes pour évaluer la façon dont les questions sont posées). Chaque soir, les chefs d'équipes passent en revue au moins 10% des questionnaires des enquêteurs dont ils sont responsables dans les tablettes. Ils informent les enquêteurs des révisions nécessaires.

ACTION 3.3 : Compléter les enquêtes si nécessaires

Qui : Enquêteurs

Quoi: Sur la base de la revue des chefs d'équipes, les enquêteurs complètent les enquêtes (corrections, retour dans les ménages, etc.). En cas d'absence d'un membre de ménage qui puisse répondre convenablement, les agents doivent informer le chef d'équipe et prévoir au moins trois visites avant de considérer le ménage non trouvé.

ACTION 3.4 : Informer de l'existence de numéro vert (gratuit) du Registre Social

Qui: Equipes RS

Quoi : Si des demandes d'informations ou de réclamations sont exprimées, l'équipe rappelle le numéro vert (8000 1030) au réclamant.

ACTION 3.5 : Valider la collecte et transmettre les données à la Base de Données centrale du Registre Social

Qui : Chef d'équipe de RS

Quoi : Les Chef d'équipe du RS vérifient la conformité sur tablettes. Les données « validées » sont transmises au SIG du Registre Social au niveau central. En plus des numéros nationaux d'identité, lors de cette transmission, le SIG attribue à chaque ménage et à chaque membre des ménages un numéro unique.

Étape 4 : Faire le bilan des activités réalisées : reportage et nouvelle programmation

Responsable : Expert Collecte de Données / DRS / Autres cadres **Produit final :** Rapports rédigés et transmis + nouvelle programmation

Support : Chronogramme d'activités et rapports d'activités

ACTION 4.1 : Rédiger un rapport d'activité post mission terrain

Qui : Chefs d'équipes

Quoi : A la fin des opérations terrain, chaque chef d'équipe rédige un rapport d'activité. Ce rapport fait le point sur les activées passées, les difficultés rencontrées.

ACTION 4.2 : Rédiger un rapport global d'exécution de la collecte de données au niveau de la moughataa

Qui : Expert Collecte de données

Quoi: A la fin des opérations terrain, l'ECD consolide tous les rapports des chefs d'équipes et rédige un rapport global d'exécution sur la collecte de données de la moughataa concernée et le transmet au Registre Social. Ce rapport fait le point sur les activées passées, les difficultés rencontrées.

ACTION 4.3 : Transmettre le rapport à la DRS et l'archiver au service concerné

Qui : Expert Collecte de Données

Quoi: Le rapport est transmis à la DRS.

ACTION 4.4 : Décider des actions contingentes à entreprendre pour solutionner les difficultés

Qui: Direction du Registre Social

Quoi : Prendre les décisions nécessaires pour solutionner les difficultés rencontrées. Planifier des actions contingentes : déplacement sur le terrain, réunion extraordinaire avec l'équipe interne ou avec des acteurs externes.

Etape 5. Réaliser l'apurement des données et intégrer les données apurées dans la base de données centrale

Responsable : Expert Collecte de Données / DRS / Autres cadres **Produit final :** Données apurées et intégrées dans la base de données

ACTION 5.1 : Réaliser l'apurement des données

Qui : Expert Collecte de Données / DRS / Autres cadres

Quoi : Corriger les incohérences et compléter les données si c'est possible. Une liste des tests d'incohérences est intégrée dans le système pour améliorer la qualité de la collecte de données des ménages.

ACTION 5.2 : Intégration de données apurées au SIG

Qui : Expert Informatique et Bases de Données

Quoi : Intégration de données apurées dans la base de données du Registre.

Etape 6. Appliquer les critères de sélection programmes sur les données et transmettre les listes des ménages éligibles aux utilisateurs du RS

Responsable : Expert Informatique et Bases de Données / DRS / Autres cadres

Autres intervenants: Utilisateurs

Produit final : Des listes de ménages éligibles aux programmes sociaux sont disponibles sur demande.

ACTION 6.1 : Signer un protocole d'accord pour le partage de données

Qui: DGRSSI + Utilisateurs

Quoi : Sur demande des utilisateurs, un protocole d'accord est signé entre la Direction et l'utilisateur, pour exprimer les données demandées et les conditions d'utilisation.

ACTION 6.2 : Sélectionner les données selon les critères identifiés par l'utilisateur

Qui : Expert informatique et Bases de Données et son assistant

Quoi : Sur demande des utilisateurs, sélectionner les données en fonction des caractéristiques fournis par l'utilisateur.

ACTION 6.3: Transmettre les listes des ménages

Qui : Expert informatique et Bases de Données et son assistant

Quoi : Editer et transmettre les listes de ménages sélectionnés et les données socio-économiques demandées à l'utilisateur en respectant les protocoles établis.

Etape 7. Réaliser des analyses sur le profil des ménages pauvres

Responsable: DRS / Autres cadres

Produit final : Le profil des ménages pauvres contenus dans la base de données est connu.

ACTION 7.1 : Faire une analyse de la base de données sur les ménages pauvres

Qui : DRS/ Expert Collecte de données et autres cadres RS.

Quoi : Réaliser une analyse statistique du profil des ménages contenus dans la base de données (Sécurité alimentaire, handicap, accès aux services ... etc.)

ACTION 7.2 : Réaliser une présentation synthétique de l'analyse

Qui: DRS/ Expert Collecte de données et autres cadres RS

Quoi : Réaliser des tableaux et des schémas illustrant le profil des ménages pauvres. Un rapport synthétique d'environ deux pages par régions sera développé par région et accessible sur le site du RS

ACTION 7.3: Transmettre et présenter les résultats d'analyse aux acteurs

Qui: Direction

Quoi : Présenter les résultats d'analyse de manière périodique aux différents acteurs.

Chapitre 4 : Mécanisme d'information et de gestion des réclamations

Objectif: Le mécanisme de gestion des réclamations est un ensemble de procédures et processus par lesquels les problèmes liés au ciblage communautaire et à l'enquête de vérification ainsi que les problèmes qui surgissent dans leur mise en œuvre sont résolus. Ce mécanisme vise aussi à gérer les risques, diffuser les informations sur les possibilités de recours, permettre l'alerte précoce et accroitre le niveau de transparence, la responsabilisation des acteurs du projet et l'appropriation de ses activités par les citoyens. Les préoccupations et réclamations exprimées agissent souvent comme un avertissement et permettent d'éveiller la vigilance face aux enjeux du ciblage des ménages pauvres. En effet, Identifier et comprendre ces enjeux permettent de réduire le risque et d'éviter de produire des effets sociaux négatifs.

Etapes:

Etape 1: Sensibilisation de la population et du personnel sur le mécanisme de gestion des réclamations et aussi sur le numéro vert

Etape 2 : Réception de réclamations,

Etape 3 : Saisie de réclamations

Etape 4 : Analyse et catégorisation de réclamations

Etape 5 : Faire le bilan de réclamations reçues

Etape 6 : Organiser une mission de terrain pour le traitement de réclamations

Etape 7. Clôture de réclamations

Etape 8: Reportage

Outils et documents de référence :

- Guide du mécanisme de gestion de réclamations (voir annexe)
- Fiche de réception de réclamation (voir annexe)
- Questionnaire de ciblage porte à porte
- Plateforme de saisie de réclamations

Étape 1: Sensibilisation de la population et du personnel sur le mécanisme de gestion des réclamations et aussi sur le numéro vert

Responsable : Gestionnaire de réclamations / Les enquêteurs / Autres cadres

Produit final : tout le personnel du programme et différentes parties prenantes sont former sur le mécanisme et par ailleurs la population est sensibilisée sur le N° vert et le mécanisme.

Support : Séance de formation et de sensibilisation ; utilisation de outils de communication

ACTION 1.2 : Préparer les formations

Qui : Gestionnaire de réclamations

Quoi : Préparer un calendrier de formation des personnelles et différentes parties prenantes

ACTION 1.3 : Réaliser les formations

Qui : Gestionnaire de réclamations

Quoi : Réaliser les formations sur le mécanisme de gestion de réclamations et N° vert.

ACTION 1.4 : Sensibilisation de la population et différentes parties prenantes

Qui : Gestionnaire de réclamations / Les experts / Les enquêteurs **Quoi** : Sensibiliser la population sur le mécanisme et le N° Vert

Etape 2 : Réception de réclamations

Responsable : Gestionnaire de réclamations / le enquêteurs

Produit final: Réceptionner toutes les réclamations

Support : Fiche de réception de réclamations (voir annexe)

ACTION 2.1 : Réception de réclamation avec le N° vert

Qui : Gestionnaire de réclamations / Assistants du gestionnaire

Quoi : Le numéro vert est impérativement accessible et spécialement gratuit pour les 3 operateurs (Mattel,

Chuiguittel et Mauritel) pour la réception de toutes les réclamations

ACTION 2.1: Réception de réclamation sur le terrain ou à la direction du RS

Qui : Gestionnaire de réclamations / Assistants du gestionnaire / les enquêteurs /les experts

Quoi : Accueillir et réception toutes les réclamations sur le terrain et au niveau de la direction en renseignant la fiche de réception de réclamations.

Étape 3. Saisie de réclamations

Responsable : Gestionnaire de réclamations / Assistants du gestionnaire

Produit final : La saisie de toutes les réclamations en format électronique et en format papier

Support: plateforme Khadamatty et Sphinx

Étape 4 : Analyse et catégorisation de réclamations

Responsable: Gestionnaire de réclamations

Produit final: Catégorisation de réclamations par type...etc (voir annexe 2)

Support: Rapport (mensuel, trimestriel et semestriel)

Etape 5. Faire le bilan de réclamations reçues

Responsable : Gestionnaire de réclamations

Produit final: Faire le bilan et partager le rapport avec le DG du RS

Support: Rapport (mensuel, trimestriel et semestriel)

Etape 6 : Organiser une mission de terrain pour le traitement de réclamations

Responsable : Gestionnaire de réclamations / DRS / Autres cadres

Produit final: Le DG désigne la personne qui descend sur le terrain pour traiter les réclamations et réclamations qui ne nécessite pas de mission sont traiter et clôturées par le gestionnaire de réclamations (voir en annexe 3, modalité de traitement de réclamations).

Etape 7. Clôture de réclamations

Responsable : Gestionnaire de réclamations

Produit final : Clôturer toutes les réclamations et faire un retour d'information aux plaignants de décisions prises.

Etape 7: Reportage

Responsable : Gestionnaire de réclamations

Produit final: Le rapport mensuel, trimestriel, semestriel sur les réclamations reçues

Annexes

Annexe I : Questionnaire du dénombrement

REGISTRE SOCIAL Questionnaire du dénombrement

Je suis enquêteur du Registre Social (Le RS a pour objectif d'identifier l'ensemble des ménages pauvres au niveau national pour créer une Base de Données au service des différents programmes d'aide sociale) Nous menons une mission de ciblage concernant la situation socio-économique des ménages. Je voudrais vous interviewer à ces sujets. L'interview devrait prendre environ 10 minutes. Toutes les informations que nous recueillons resteront strictement confidentielles. Permettez-vous qu'on commence l'interview ?

SECTION	1 : IDENTIFICATION		
Q1	Wilaya :	Q 12	Numéro d'ordre du ménage :
Q2	Moughataa :	Q 13	Nom complet du chef de ménage :
Q3	Commune : _		
Q 4	Milieu de résidence : 1-Urbain 2-Rural si 1 == → 6		Est-ce que le chef de ménage est enrôlé à l'Etat Civile ? Si Oui (1) , NNI du chef de ménage
Q 5	Zone de moyenne d'existence :	Q 14	Si Non (2) , Pourquoi
Q6	Quartier/Localité :		
Q7	Zone (DR) :	Q 15	Nom de la mère du chef de ménage:
Q8	N° de Concession (Meuble / Edifice)	Q 16	Numéro de téléphone du CM:
Q 9	Combien de ménages habitent dans la Concession (Immeuble / Edifice) ?	Q 17	Nationalité chef de ménage :
Q 10	Adresse précise de la concession (îlot) :	Q 18	Le chef de ménage a-t-il un statut de réfugié ? 1 = Oui 2 = Non
Q 11	Coordonnées GPS (Latitude/Longitude) :	Q 19	Si réfugié, inscrire le numéro proGres délivré par le HCR

Section 2	: DONNEES DU MENAGE		
Q1	Quel est l'âge du chef de ménage (CM)	999 si inconnu ou non réponse	_
Q 2	Quel est le sexe du chef de ménage (CM) ?	1 = Homme2 = Femme	<u> </u>
Q 3	Quelle est la situation matrimoniale du chef de ménage	<u> </u>	
Q 4	Quel est le niveau d'instruction du chef de ménage	1=Primaire 2=Coranique 3= Collège 4= Secondaire 5=Supérieur 6=Aucun	<u> </u>
Q 5	Combien de personnes vivent dans le ména	Effectif M F	
Q 6	Nombre d'enfants de moins de 2 ans :	<u> </u>	
Q7	Nombre d'enfants de 6 à 14 ans non scolari	sés :	Effectif M F
Q 8	Nombre de femmes enceintes		II
Q 9	Ya-t-il de personne(s)vivant avec Handicap o	dans le ménage ? (Nombre)	
Q 10	Combien de personnes vivent avec une mal	adie chronique ?	
Q 11	Combien de personnes ont un revenu dans		_
Q 12	1.Camelins 2. Vaches 3. Moutons 4. Chèvres	énage ou l'un de ses membres possède-t-il ?	
Q13	Combien d'hectares de terres agricoles le N		
Q 14	Combien de personnes du ménage qui ne so	_	
Q 15	Quel est le statut d'occupation du logement	1 = Propriétaire 2 = Locataire 3 = Logement gratuit 4= Appropriation	<u> </u>
Q 16	Quel est le type principal du logement occupé par le ménage	1. Immeuble (plus d'un étage) 2. Villa 3. Appartements 5.a Pièces indépendantes en dur 5.b Pièces indépendantes semi dur 6. Tente 7. Case/hutte 8. M'bar 9. Baraque 10.a Maisons ordinaire en dur (Bêton) 10.b Maisons ordinaire semi dur	III
Q 17	Quel est le matériau principal du toit du logement	1 Terre 2 Paille 3 Bois 4 Tôles en métal/Zinc 6 Ciment/béton 7. Tissu 8. Autre	
Q 18	Quel est le matériau principal des murs du logement	1 Terre 2 Pierres 3 Briques cuites 4 Ciment/béton 5 Bois 6 Zinc 7 Tôles en métal 8 Autre	
Q 19	Quelle est la nature du sol du logement	1 Terre 2 Ciment/béton 3 carrelage 4 Autre	
Q 20	Quel est le nombre des pièces du logement	du ménage ?	
Q 21	Quelle est la principale source d'approvisionnement en Eau ?	 Robinet dans le logement ou dans la concession Robinet du voisin Robinet public / Borne fontaine Citerne Charrette 6. Puit 7. Mar 8. Fleuve 9.Eau de Pluie 10. Autre 	II
Q 22	Quelle est la principale source d'énergie utilisée pour l'éclairage ?	 Bougie/ Torche/ Lampe à gaz ou pétrole Fil de courant chez le voisin Panneaux solaires/éoliens Branchement sur le réseau électrique Groupe électrogène 6. Branchements collectifs (Niche) 	_2_

Q 23	Quel est le type de latrines le plus souvent utilisée par les membres du ménage ?	reliées aux 2. Latrines i perdues) 3. Cuvette/ 4. Nature /	traditionnelles (avec ou sans baril Brousse		<u> </u>
0.24	Ovelle a 444 la minainale accurac de revenue	5. Autre (à			
Q 24	Quelle a été la principale source de revenus 1. Agriculture 2. Elevage 3. Commerce 4. Pêche	5. Mine 6. Salarié i 7. Tâchero 8. Salarié f	nformel n	9. Travail journal 10. Retraité/Pensi 11. Aide/don/ mei 12. Cueillette 13. Autre, à précis	on ndicité
Q 25	Possédez-vous les biens d'équipements suiv 1. Réfrigérateur 2. Cuisinière model 6. Machine à laver 7. Voiture 8 12. Moto	rne 3.	. Climatiseur 4. Group	1. Oui 2. Non pe électrogène	_ 5. Chauffe-eau
Q 26	Quelle est la principale source d'énergie (con 1 Bois ramassé - 2 Bois acheté - 3 Charbon -			<u> </u>	
Q 27	Avez-vous du personnel de maison (Bonne,	chauffeur, Gar	dien , Berger) ? 1. Oui	2. Non	
Q 28	Est-ce que le ménage ou un membre du ménogrammes suivants ? 1. Oui 2. Non 1. Boutiques TAAZOUR (Temwine inition 2. SNDP (Distribution ou ventes subvolumes 3. MASEF 4. CSA 5. ONG nationals 6. Organismes et ONG internationale	tialement Eme entionnées de	el) es poissons)	ou de plusieurs des c	lépartements ou des
Q 29	Comment caractérisez la situation de votre ménage ? 1. Très pauvre 2. Pauvre 3. Moyen 4. Riche 5. Très riche	Q 30	Animateur : Comment cara 1. Très pauvre 2. Pauvre 3. Moyen 4. Riche 5. Très riche	actérisez-vous la situ	ation du ménage ?

Nom du répondant principal : Un autre numéro de téléphone pour des vérifications éventuelles :

Terminez l'entretien en remerciant le répondant

Annexe II: Questionnaire Localité

QUESTIONNAIRE LOCALITE

1 - LOCALISATION

WILAYA	_	MOUGHA	ATAA				
COMMUNE	COMMUNE MILIEU (1.Urbain 2. Rural)						
NOM DE LA LOCALITE					_		
AUTRE APPELATION	STATU1	T LOCALIT	ΓΕ (1.	Permanente 2 Tempora	ire)		
Distance et Direction du chef-lieu d	e Moughataa						
Distance et Direction du chef-lieu d	e la Commune	·					
Distance de la route bitumée la plu	s proche						
Période accessibilités (mois)				.			
Zone de moyennes d'existence				.			
2- Coordonnées Géographiques : (s	systématiquen	nent pris p	oar Gl	PS): DDD°MM, MMN	Л'		
Latitude Nord :	_	° _	_ , _	_ '			
Longitude Ouest :		°	, _	_ _ _'			
3- Langues Parlées :	4-Activités é	conomiqu	ies (1	oui 2 non)			
1. Arabe 2. Poular 3. Soninké				2. Bas-fond/barrage	1	3. Walo	
4. Wolof 5. Autre	Agriculture	1. Diéri		4. Irriguée		5. Walo 5. Décrue contrôlée	
Dominante	Agriculture	1. DICH		6. Maraîchage		7. Culture oasienne	
Secondaire (non applicable 8)	8 Elevage			9. Pêche		10. Industrie	
	11. Mines			12. Commerce		13 Autres	
						l l	
5- Infrastructures (Préciser l'existante et l	e nombre des infras	structures)					
Education	Santé		Alim	entation en eau	Infra	structures Socioculture	elles:
Ecole Coranique	Unité de Santé d		Puits		Bâtir	ment Administratifs _	_
Mahadra	Base _	_	Sond	age _	Mos	quée _	
landin discours	Poste de Santé		Born	e Fontaine		son de jeune	
Jardin d'enfants _	Centre de Santé	_	Rése	au AEP		= <u> </u>	

E. Primaire complète _	Hôpital _	Eclairage	Stade
E. Primaire incomplète _	Cabinet de	1. Oui 2.	Autre _ _
Collège	Consultation _ _	Non	Infrastructures Economiques:
Collège: _	Clinique Privé	Pásoau álastrigua	Marché régulier
		Réseau électrique	Marché hebdo
<u> </u>	Cabinet de soins _	Energie Solaire	Marche à bétail
E/C Professionnel _	Pharmacie _	Autre _ _	Abattoir
Classe Alphabétisation	Pharmacie vétérinaire		Parc de vaccination
			Centre vétérinaire
Autre _ _	Autre _		Station Service
			Hôtel Auberge
			Autre _
Au cas où le service n'existe pas dans la loc	alité		

Type de service	Nom de la localité la plus proche où se trouve	Commune qu'elle a appartienne	Distance entre les deux localités
A. Education			
Primaire complète			
E. Primaire incomplète			
Collège			
Lycée			
E/C Professionnel			
Classe Alphabétisation			
B. Santé			
Unité de Santé de Base			
Poste de Santé			
Centre de Santé			
Hôpital			
Cabinet de Consultation			
Clinique Privé			
Cabinet de soins			
Pharmacie			
Pharmacie vétérinaire			
C. Alimentation en eau			
Puits			
Sondage			
Borne Fontaine			
Réseau AEP			
Autre			
D. Eclairage			
Réseau électrique			
Energie Solaire			
Autre			
Infrastructures Economiques			
Marché régulier			
Marché Hebdo			
Marche à bétail			
Abattoir			
Parc de vaccination			
Centre vétérinaire			
Station-Service			
Hôtel Auberge			

Annexe III : Questionnaire d'enquête de vérification

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE Honneur - Fraternité – Justice

Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion TAAZOUR

Direction Générale du Registre Social et du Système d'Information

QUESTIONNAIRE MENAGE DE L'ENQUETE DE VERIFICATION

1 ID : IDENTIFICATION				
ID1. Wilaya				
ID2. Moughataa				
ID3. Commune				
ID5. Milieu de résidence	Urbain 2. Rural			
ID6. Localité/Quartier				
ID7. Type de zone des moyens d'existence :				
ID8. Adresse du ménage				
ID9. Positionnement				
Latitude	111			
Longitude				
ID10. Numéro de la concession				
ID11. Numéro du Ménage dans la concession				
ID12. Numéro d'ordre du ménage dans : DR/ localité				
ID13. Numéro du ménage				
ID14. Numéro de téléphone du CM				
ID15. Prénom du Chef de ménage				
ID16. Nom du chef du ménage				
ID17. Prénom de la mère du CM				
ID18. Surnom du CM				
ID19. Nom de l'enquêteur				
ID20. Code de l'enquêteur				
ID21. Nom du Contrôleur				
ID22. Code du Contrôleur				
ID23. Date de l'interview	Jour Mois Année			
1025. Date de l'interview	20			
ID24. Heure début interview	Heure Minute			
1D24. Fieure debut interview				
ID25. Heure fin interview	Heure Minute			
1025. Fedic in increes				
ID26. N°. de ligne de l'Enquêté / Répondant				
ID27. Numéro du questionnaire/ Nombre de questionnaires	/			
ID28. Nombre de membres dans le ménage				

	2 CS : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU MENAGE								
			CS.3 [NOM] a-t-il un numéro d'identification national ?		CS.4, si non, pourquoi?	CS.5 Quel est le lien de parenté de [NOM] avec le chef de ménage ?		CS.7 Numéro de ligne de la mère biologique du (Nom) ?	CS.8 Année de naissance
CS0. Numéro de membre	CS.1 Prénom	CS.2 Nom	Oui, inscrire ce numéro dans les cases ci-dessous Non	 2. 4. 	Manque	1. Chef de menage	1. Masculin 2. Féminin	Si elle n'habite pas avec le ménage enregistrez 00	
01									
02									
03									
04									
05									
06									
07							<u> </u>	II	
08							II		
09								<u> </u>	<u> </u>
10									
11							<u> </u>		
12							<u> </u>		
13									

	2 CS: CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU MENAGE (Suite)							
			Réservé aux personn	es âgées de 3 ans et plus	Réservé aux personr	nes âgées de 10 ans et plus		
CS0. Numéro de membre		CS. 10 Est-ce que l'un des parents de [NOM] est décédé?	actuellement l'Ecole formelle ou	CS.12 Quel est le niveau d'instruction le plus élevé atteint par [NOM]?	CS.13 Est-ce que [NOM] sait lire et écrire	CS.14 Quel est l'état matrimonial de [NOM] ?		
Numér	2. Poular 3. Soninké			1 Pas de niveau d'instruction 2. Programme d'alphabétisation 3. Coranique 4. Mahadra 5. Primaire 6. Collège 7. Lycée 8. Universitaire /Supérieur Si la réponse est 4, 6, 7 ou 8 allez à LM14	2.Non	1. Jamais marié (e) 2. Marié(e) (monogame) 3. Marié polygame 4. Marié polygame (1ère) 5. Marié polygame (2nde) 6. Marié polygame (3ème) 7. Marié polygame (4ème) 8. Divorcé(e) 9. Veuf (ve)		
01	l <u></u>	l <u></u>			l <u> </u>			
02	l <u></u>							
03								
04								
05								
06	<u> </u>		<u> </u>		<u> </u>			
07								
08	11							
09	l <u></u>							
10	II				11			
11	II							
12	ll							
13	<u> </u>				<u> </u>			

	JAE: ACIIV	3 AE : ACTIVITE ECONOMIQUE (RESERVE AUX MEMBRES AGES DE 10 OU PLUS)								
LM0. Numéro de membre	AE.1 - Quel a été la situation d'activité de [NOM] au cours des 7 derniers Jours ?	AE. 2 - Quelle a été le statut de [NOM] dans cet emploi ?	AE.3 - Dans quelle branche d'activité [NOM] l'exerce-t-il?	AE.4 - Quel a été la situation <u>principale</u> d'activité de [NOM] au cours des 12 derniers mois?	AE.5 - Quelle a été la profession principale/métier du (NOM) au cours des 12 dernier mois ?					
membre	1. Occupé 2. Inoccupé ayant déjà travaillé 3 Inoccupé n'ayant jamais travaillé 4 Elève/étudiant 5 Femme au foyer 6 Retraité 7 Rentier 8 Inactif handicapé 9 Autres inactifs Si AE1 =3 allez à la personne suivante Si AE1 =4 ou plus allez AE4.	1. Indépendant 2. Salarié public 3. Salarié privé permanent 4. Salarié privé temporaire 5. Employeur 6. Apprenti 7. Aide familial 8. Stagiaire 9. Bénévole	01 Agriculture 02 Elevage 03 Pêche 04 Mines et extraction 05 Industrie alimentaire 06 Activités artisanales 07 Autres activités de transformation 08 BTP 09 Transport 10 Communications 11 Commerce/Vente 12 Services divers 13 Education 14 Santé 15 Administration 16 A u t r e 17 Néant	1. Occupé 2. Inoccupé ayant déjà travaillé 3 Inoccupé n'ayant jamais travaillé 4 Elève/étudiant 5 Femme au foyer 6 Retraité 7 Rentier 8 Inactif handicapé 9 Autres inactifs SIAE4 = 2 OU PLUS ALLEZ A LA PERSONNE SUIVANTE	01 Agriculteur 02 Eleveur 03 Pêcheur 04 Entrepreneur 05 Cadre d'administratio 06 Agent d'administratio 07 Commerçant 08 Vendeur/commerce ambulant 09 Artisan 10 Services domestiques 11 Forces Armées et de sécurité 12 Ouvrier 13 Autre métier ou profession					
2										
3										
1										
5										
5										
7										
3										
)										
)										
2										
3	1	1 1	1 1 1	1 1	I i i i					

4 PS : PROTECTION SOCIALE					
PS1. Est-ce qu'un/plusieurs membres du ménagea un handicap qui fait qu'un autre membre du ménage doit l'assister de manière permanente? 1. Oui, un membre 2. Oui, plusieurs membres 3. Non	PS2 Si oui, quels handicaps? Case à cocher — un handicap majeur par personne _ Handicap visuel / auditif _ Handicap moteur _ Handicap mental _ Autre	PS3. Est-ce qu'un/plusieurs membres du ménage souffre-t-il de l'une des maladies chroniques suivantes ? 1. Non 2. Oui	PS4. Si oui, nombre de membres du ménage souffrant de : - Insuffisance rénale - Diabète - Maladie cardiaque - Une autre maladie chronique		
PS5 Est-ce qu'un/plusieurs membres du ménage a une assurance maladie ? 1. Non, aucun membre n'est couvert par une assurance maladie 2. Oui, un ou plusieurs membres sont couverts aux frais de l'employeur 3. Oui, un ou plusieurs membres ont un compte personnel 4. Oui, les membres sont couverts aux frais du chef de famille	PS6. Est-ce qu'un/plusieurs membres du ménage a bénéficié d'un programme (de l'Etat ou autre) au cours des 12 derniers mois ? Si oui, cocher les principaux programmes dont un ou plusieurs membres de votre ménage a bénéficié au cours des 12 derniers mois ? 1. Non 2. Oui	PS7; Si oui, cocher les programmes dont votre ménage a bénéfic Programme de transfert alimentaire Bons d'alimentation Secours aux sinistrés (CSA) Appui financier (MASEF) Programme EMEL SAVS Distribution gratuite de nourriture (CSA, PAM ou autre) CRENAM ou CAC Programme d'alimentation scolaire Programme d'insertion et d'appui à la micro entreprise Programme d'activité pour la génération de revenu (MASEF) Microprojets de développement communautaire (CSA) Programme d'appui aux handicapés (MASEF) Programme Forfait obstétrical Autres programmes Programme d'insertion et d'emploi			

	5 AM : AVOIRS DU MENAGE				
AM 1. Quel est le statut d'occupation du logement ? 1 Propriétaire, 2 Locataire, 3 Logé gratuitement, 4 Appropriation, 5 Autre		AM 13. Combien de têtes de mouton le ménage possède-t-il actuellement ?			
AM 2. Combien de pièces y a-t-il dans votre logement?		AM 14. Combien de têtes d'ânes le ménage possède-t-il actuellement ?			
AM 3. Est-ce que le ménage ou un membre du ménage est propriétaire d'un autre logement ? 1 Oui 2 Non		AM 16. Combien de têtes de chevaux le ménage possède-t-il actuellement ?			
AM 4. Est ce que le ménage possède des terres agricoles ? 1 Oui 2 Non		AM 15. Combien de têtes de bovins le ménage possède-t-il actuellement ?			
AM 5. Est-ce que le ménage possède des champs de walo ? 1 Oui 2 Non Si oui, combien de hectare ?		AM 17. Combien de têtes de camelins le ménage possède-t-il actuellement ?			
AM 6. Est-ce que le ménage possède des champs de diri? 1 Oui 2 Non Si oui combine de hostere ?		un des biens suivants ?	1 oui 2 Non		
Si oui, combien de hectare? AM 7. Le ménage met-il en valeur des terres agricoles qu'il ne possède pas? 1 Non allez à AM .8 2 Louée 3 Métayage 4 Terre privée gratuite 5 Terre d'accès libre AM 8. Est-ce que le ménage met en valeur des champs de walo qui ne lui appartiennent pas? 1 Oui 2 Non Si oui, combien de hectare? AM 9. Est-ce que le ménage met en valeur des champs de diri qui ne lui appartiennent pas? 1 Oui 2 Non Si oui, combien de hectare?		1. Fer à repasser électrique 2. Réfrigérateur/congélateur 3. Téléviseur 4. Antenne parabolique 5. Compte bancaire 6. Radio/radio cassette 7. Cuisinière moderne 8. Voiture 9a. Téléphone Fixe 10. Climatiseur 9b. Téléphone Portable 11. Chauffe- eau 12. Ordinateur 13. Bijoux en or 14. Ventilateur 15. Machine à laver 16. Connexion internet 17. Pirogue/bateau 18. Bicyclette ou moto 19. Charrette 20. Groupe électrogène 21. Salons complet (Matelas, Tapis, etc.) 22. Matelas simp 2 3. Lit+ Matelas 24. Autres meubles 2 5. Brouette Ne prendre en compte que les biens en état de marche	 le		
AM 10. Est-ce que le ménage met en valeur des casiers irrigués qui ne lui appartiennent pas?		AM 19. Parmi les membres de ménage ; qui contribue le plus au revenu du ménage ? (enregistrez le numéro de membre de la section			
1 Oui 2 Non Si oui, combien de casiers? AM 11. Combien de volailles le ménage possède-t-il actuellement?		LM)			
AM 12. Combien de têtes de chèvres le ménage possède-t-il actuellement ?					

	6 LC : LOGEMENT ET CONFORT	
LC.1 Quel est le type principal de logement occupé par le ménage : 1. Immeuble (plus d'un étage) 2. Villa 3. Appartements 4. Pièces	indépendantes 5. Tente 6. Case/hutte 7. M'bar 8. Baraque 9. Maisons ordinaire 10.	_ _
Autres 11. Sans logement	independantes 5. Tene 6. Case/Indic 7. In bar 6. Baraque 7. Inasons ordinare 16.	
LC.2 Quel est le matériau principal du toit du logement ?		
1 Terre 2 Paille 3 Bois 4 Tôles en métal/Zinc 6 Ciment/béton	7. Tissu 8.Autre	
LC.3 Quel est le matériau principal des murs du logement ?		
1 Terre 2 Pierres 3 Briques cuites 4 Ciment/béton 5 Bois 6 Zi	nc 7 Tôles en métal 8 Autre	
LC.4 Quelle est la nature du sol du logement ?		
1 Terre 2 Ciment/béton 3 carrelage 4 Autre		
LC.5 Quelle est la principale source d'approvisionnement en eau d	e boisson ?	
Robinet	Eau de source	
Dans le logement11	fontaine(Irigi) protégée41	
Dans concession, cour ou parcelle12	fontaine(Irigi)non protégée42	
Robinet du voisin13	Eau de pluie51	
Robinet public / Borne fontaine14	Camion-citerne61	
Puits à pompe forage21	Charrette avec petite citerne / tonneau71	
Puits creusé	Eau de surface (rivière, fleuve, barrage, lac,	
Puits protégé31	mare, canal, canal d'irrigation)81	
Puits non protégé32	Eau en bouteille91	
	Autre	
LC.6 Quel type principal de toilettes utilise le ménage ?		
1 Toilettes avec chasse d'eau 2 Cuvette/Baril 3 Pas de toilettes 4	l'oilettes publiques 5 latrine à fausse 6 .Autre	
LC.7 Quelle est la principale source d'énergie (combustible) utilisé	e pour faire la cuisine ?	
1 Bois ramassé 2 Bois acheté 3 Charbon de bois 4 Gaz 5 Electricité		
6 Autre		
LC.8 Quelle est la principale source d'énergie utilisée pour l'éclaira	ge?	
1 Electricité (réseau) 2 Groupe électrogène 3 Lampe à pétrole 4 Lamp		
6 Torche 7 Energie solaire/éolienne 8 Autre		

7 SS : SAN et STRATEGIES D'ADAPTATION				
SECTION 1. SOURCES D'ALIMENTATION DU MENAGE				
Quelles sont les trois (3) principales sources d'alimentation de votre ménage ?		Dans l'ordre d'importance :		
Exemples de sources :				
A = Production propre, cueillette, chasse, pêche			1	
B = Achat				
C = Emprunt,			2	
D = Don d'amis, voisins, parents				
E = Aide alimentaire, activité de vivres contre travail			3	
F = Autres (A préciser!)				
SECTION 2 : NOMBRE DE REPAS CONSOMMES PAR JOUR				
Quel est le nombre de repas consommé par jour par votre ménage ?				
1 repas; 2 repas; 3 repas; 4 plus de 3 repas				
SECTION 3. STRATEGIES D'ADAPTATION BASEES SUR LA CONSOMMATION	ON ALIM	IENTAIRE		
Au cours des 7 derniers jours, est-ce que quelqu'un dans votre ménage a dû faire l'une des	choses su	iivantes par ce que vous n'avez pas assez	Utilisez les chiffres de 0-7 pour montrer le nombre de	
de nourriture ou d'argent pour en acheter.			jours ; utilisez P pour indiquer pas possible	
Manger des aliments moins préférés et moins chers ?				
Emprunter de la nourriture, ou demander de l'aide d'un ami ou d'une famille ?				
Diminuer la quantité consommée pendant les repas				
Restreindre la consommation des adultes pour permettre aux plus jeunes de manger davantage				
Diminuer le nombre de repas par jour				
SECTION 4. STRATEGIES D'ADAPTATION BASEES SUR LES MOYENS D'EX	ISTENC	Œ		
SAN 1: Au cours des 30 derniers jours, est-ce que quelqu'un dans votre ménage a	dû faire l	'une des choses suivantes parce qu'il 1	n'y avait pas assez de nourriture ou d'argent	pour
l'acheter?				
□ Non, parce que je n'en ai pas eu besoin				
□ Non, parce que j'ai déjà vendu ces avoirs ou mené cette activité au cours des 12 dernier	s mois et j	e ne peux pas continuer à le faire		
□ Oui				
□ Non applicable				
Vendre des actifs domestiques (radio, meubles, bijoux, vêtements etc.)		Réduire les dépenses non alimentaires es les médicaments)	ssentielles telles que l'éducation, santé (compris	
Vendre des animaux plus que d'habitude	Retirer un ou plusieurs enfants de l'école			

Dépenser son épargne		Vendre la maison, la parcelle de terrain ou le champ	
Emprunter de l'argent/ nourriture		Mendier	
Vendre des actifs productifs ou moyens de transport (machine à coudre, brouette, vélo, etc.)		Vendre les dernières femelles reproductrices	

Annexe IV : Questionnaire Spot Check

استطلاع تدقيق الاستهداف الشامل SPOT CHECK DENOMBREMENT

: الولاية Wilaya	: المقاطعة Moughataa	: تاريخ المقابلة Date de l'entretien
: البلدية	: القرية Localité	
ID du ménage الرقم التعريفي للأسرة		
Contact de la personne enquêtée	هاتف الشخص المستجوب	
Le ménage enquêté a-t-il-été rete	nu dans le registre غي السجل الاجتماعي	: هل تم تقييد الأسرة المستجوب
Oui (si oui, ad الإستمارة) الإستمارة)	أسئلة (dministrer tout le questionnaire	نعم (إذا كانت الإجابة بنعم, قم بطرح
□ Non (si non, a	administrer la section 1 à 4 du quest الإجابة بلا, اقتصر على طرح الأسئلة من القس	لا(اِذَا كانت (tionnaire seulement
Nom de l'enquêteur اسم العداد:		
Section 1 : Caractéristiques sociod	ل الاجتماعية والديمغرافية émographiques	القسم الأول: الخصائص
1- Sexe de la personne enquêtée	: عمر الشخص المستجوب	
متزوج (ة) Mariée أو عزباء Célibataire الاتران ، مرات التران ،	أعزب	
مطلق (ة)Divorcée □ أرمل (ة)Veuve		
4- Combien de membres sont da		
AU NIVEAU LOCALITE		
Section 2 -PRESENTATION EQUIPE	: التعريف بالفريق و أنشطته <u>ET ACTIVITES</u>	القسم الثاني
registre social et du système d	senté la Délégation Générale Taazo 'informartion ? امة للتضامن الوطنى ومكافحة الإقصاء التآزر و	_

6-	Est-ce que l'enquêteur a présenté l'objectif de cette mission? هل قام العداد بشرح الهدف من هذه المهمة ؟
	🗆 Oui نعم
	□ Non ^y
7-	ماهي مهمة السجل؟ Quelle est la mission du registre
	🗆 Le registre donne des aides aux ménages السجل يوزع المساعدات على الناس
	 Le registre donne une carte d'identité aux ménages السجل يصدر بطاقات تعريف للمواطنين
	 Le registre est une base de données qui identifie les ménages pauvres qui pourraient peut-être bénéficier d'une aide السجل هو قاعدة بيانات لتحديد الفقراء المؤهلين
	□ Autre, spécifiez الجابة أخرى, يتم تحديديها
8-	Est-ce ce que vous avez compris comment les ménages sont sélectionnés pour être intégrés dar le registre ?
	هل فهمتم المنهجية التي بموجبها تم اختيار الأسر المقيدة في السجل الاجتماعي؟
	🗆 Oui, pleinement نعم, بشکل تام
	□ Oui, moyennement نعم, إلى حدما
	Non, pas vraiment/pas du tout لإ, على الإطلاق
	□ Ne sais pas لا يعرف
9-	? Etes-vous au courant qu'il y a un comité de sage dans votre localité/localité هل كنتم على علم بوجود لجنة حكماء في قريتكم أوبلدتكم؟
	☐ Ouiغم
	لا (إذا كانت الإجابة بلا انتقل المسؤال الحادي عشر) (Non (si non, aller vers la question 11 ا
10-	Connaissez-vous les membres du comité de localité dans votre localité ? هل تعرف أفراد اللجنة الخاصة ببلاتكم أو قريتكم؟
	□ Oui نعم
	□ Non ¥
11-	Savez-vous comment ces membres ont été sélectionnés ? هل تعرفون طريقة اختيار أعضاء اللجنة؟
	□ Oui نعم
	□ Non ¥
12-	Quels sont les fonctions du comité de sage ? (choisissez tout ce qui est applicable) ماهي صلاحيات لجنة الحكماء؟
	 Validation de la liste finale des bénéficiaires éligibles pour le RS avec signature d pv.
	الموافقة على اللائحة النهائية للمستفيدين والمؤهلين لدخول السجل, وتوقيع المحاضر
	☐ Confirme l'identité des individus et ménages en absence de pièce d'identité
	تأكيد هوية الأفراد والأسر في حال عدم توفر بطاقات تعريف
	□ Notifier s'il y a des absentes qui pourront être éligibles
	الإشعار بوجود غياب يمكن أن يكونوا من المؤهلين لدخول السجل
	☐ Résoudre des conflits ou problèmes lié au ciblage

	حل النزاعات والمشائل المربيطة بالاستهداف
	Actualiser les informations des ménages lors de la mise a jour continue du Rs(décès ,naissances
П	
	dans la localité
	نِجابة أخرى يتم تحديدها Autre, spécifiez
Section 3 : Dénom	القسم الثالث: الاستهداف الشامل والجمعية العامة brement et AG
13- Est-ce qu'un e	enquêteur du registre a rendu visite à votre ménage durant la phase de recensement
	هل زاركم أحد منعشي السجل أثناء عمل
	Oui نعم
	Non ソ
	Je ne sais pas لا أعرف
	إجابة أخرى Autres
14- Combien de to الماطقة بالاستهداف	emps est ce que l'entretien par le registre pour le ciblage a-t-il duré ? کم کانت مدة المقابلة الخ
- ·	حدود 15 دقيقة loyenne de 15 minutes
	e 15 minutes a moyenne de 30 minutes من 15 دقيقة إلى نصف ساعة
	e 30 minute à une heure
	lus d'une heure أكثر من ساعة
•	s recensé ? أين تم إحصاؤكم
	domicile entretien directe مقابلة مباشرة في البيت
	domicile entretien par téléphone في البيت ولكن عن طريق الهاتف
	". في بيت أسرة أخرى hez un autre ménage
	ar regroupement des ménages ضمن عدة أسر في مكان واحد
ے 16- Comment ave الاجتماعی	z-vous été informé de l'arrivé de l'équipe de ciblage كيف علمتم بقدوم فرقة السجل
•	u cours de la réunion de l'assemblée Générale أثناء الجمعية العامة
	ouche à oreille مشافهة
□ P	ar radio عن طريق الإذاعة
□ P	من طرف أحد سكان القرية ar une personne de la localité
ПА	utre اُخرأخر
17- Est-ce qu'une	Assemblée Générale a été convoquée dans votre localité ?
ة في قريتكم؟	هل تم استدعاء جمعية عاما
	Oui نعم
	Non ソ
	Je ne sais pas لا أعرف
18- Avez-vous ass	isté à l'AG ? هل حضرتم الاجتماع

		Oui نعم
		لا, ولكني على علم بكل ما جرى Non, mais je suis au courant de ce qui s'est déroulé/e
		Non et je ne suis pas au courant de ce qui s'est déroulé/e (si non , allez a la question 28)
		لا, ولم أطلع على ما جرى(اذا كانت الإجابة بلا انتقل للسؤال 28)
19-		qu'au moins 70% grande majorité de la population de votre localité/localité était edurs de l'AG? هل تعتقد أن 70 في المائة أو غالبية سكان البلدة أو القرية تم تمثيلهم Youi, la grande majorité était représentée. نعم الأغلبية كانت ممثلة Plus ou moins la moitié a été représentée النصف أو أكثر بقليل Moins que la moitié a été représenté أقل من النصف لأقل من النصف للا أعرف Je ne sais pas
20-		nquêteur a expliqué comment le scoring et la classificaiton fonctionne ? هل قام العداد بشرح طريقة عمل تقنية
		Oui نعم
		Non y
		لا أعرفJe ne sais pas
21-		eu une discussion sur localité le profil de pauvreté dans votre localité? هل تمت مناقشة معايير الفذ
	•	س سب سیر است نعم Oui
		Non V
		ر الماما ل لا أعرف Je ne sais pas
		Je lie sals pas
22-	<u>-</u>	iste de ménages retenue générée par le système a été lu e dans l'AG ? هل تمت قراءة لائحة الأسر المختارة أثناء اجتماع الج
		Oui نعم
		Non ソ
		Je ne sais pas لا اعرف
23-	عمعية العامة؟ 	iste de ménages retenus a été <i>validée</i> durant l'assemblée générale هل تمت المصادقة على لائحة الأسر المؤهلة أثناء الج Oui نعم Non ل
	П	لا أعرف Je ne sais pas
		الا اعرف Je fie sals pas
24-		de vue avez-vous trouvé que des ménages qui ont été inclus ne devaient pas l'être sont pas pauvres ? من وجهة نظرك, هل أن بعض الأسر التي تم اختيارها غير فقيرة ? Oui نعم Oui
	П	عم المحد الال الله الله الله الله الله الله الله
		المحروب المحر

25- Si Oui, avez-vous exprimé votre opinion au sujet de ces ménages dans l'AG

معية العامة؟	إذا كانت الإجابة بنعم ,هل عبرتم عن موقفكم أثناء الج
	Oui نعم
	Non ソ
	Ne sais pas
26- Est-ce que l'A	G a exclus des ménages non pauvres qui ont été sélectionnées par le système ?
يق النظام , ؟	هل تم إقصاء أسر غير فقيرة ,اختيرت بواسطة التطبيق ,من طرف الجمعية العامة التي تم اختيارها عن طر
	Oui نعم
	Non (pourquoi) لا (لماذا)
	لا اعرف Je ne sais pas
	Ne sais pas لا يعرف
27Avez-vous pa	rticipé à un processus d'inclusion de ménages très pauvres additionnels durant
l'Assemblée	Générale c'est-à-dire des ménages qui n'étaient pas inclue dans la liste
initiale présen	tée dans l'assemblée?
ضمن اللائحة	هل شاركتم في ضم أسر فقيرة أضيفت لاحقا للسجل أثناء الجمعية العامة، بتعبير أخر، الأسر التي لم تكن ه
معية العامة؟	الأصلية التي عرضت على الج
	Oui نعم
	Non ソ
	Je ne sais pas لا اعرف
28Est-ce qu'il y a	a eu un consensus de l'assemblée Générale sur la liste des ménages à inclure dans le
-	هل حصل الاتفاق على مستوى الجمعية العامة بشأن الأسر التي ستضا
	نعم بالنسبة للأكثرية(انتقل للسؤال 30)(Oui pour la majorité (aller à la question 30
	Oui pour certain (aller à la question 30) (30 انتقل للسؤال 30) عم بالنسبة للبعض (انتقل للسؤال 30)
П	Non y
	Je ne sais pas (allez à la question 30)
29 S'il n'y a pas	eu de consensus au moment de l'AG, comment est-ce que la liste a été finalisée ?
ماد اللائحة؟	إن لم يكن حصل اتفاق خلال الجمعية العامة٫ كيف تم اعت
	Le comité de sages a proposé une liste de ménages et l'AG a validé القترحت لجنة الجمعية العامة الحكماء لائحة الأسر وصادقت عليها الجمعية العامة
	Le leader/maire a proposé une liste avec les ménages à ajouter, et l'AG a validé اقترح الوجيه أو العمدة لائحة الأسر التي ستضاف للسجل وصادقت عليها الجمعية العامة
	L'enquêteur a ajouté les ménages additionnels conformément à la méthodologie
	أضاف العداد لائحة الأسر الإضافية طبقا لمنهجية ترتيب واختيار الأسر de classement (scoring)
	المعتمدة من طرف السجل
	re ménage a été retenu pour l'enquête de vérification ?
	هل تأهلت أسرتكم للمسح الخاص بجمع البيانا،
	Oui نعم
	Non ソ

☑ Je ne sais pas لا أعرف

القسم الرابع: التحسيس حول الرقم الأخضر Section 4: -SENSIBILISATION SUR LE NUMERO VERT

31-		us connaissez le numéro vert du registre social et les canaux de réclamation ? هل
	ات رفع التظلمات	تعرفون الرقم الأخضر للسجل الاجتماعي وقنو
		الا (إذا كانت الإجابة بلا ,انتقل للقسم الخامس)(Non (si non, aller à la section 5
32-	Avez-vous déj	à fais une réclamation ? هل سبق لكم تقديم شكوي,
		Oui نعم
		الا (إذا كانت الإجابة بلا ,انتقل للقسم الخامس) (Non (si non, aller à la section 5
33-	· Quelle était vo	ما الشكوى التي قمتم برفعها ? tre réclamation
		طلب إضافة Demande d'inclusion
		طلب تعدیل بیانات Demande de changement d'information
		شکایة من عداد Plainte contre un enquêteur
		شكاية من لجنة/رئيس قرية/لجنة القرية Plainte contre AG/Comité/chef localité
		اِجابة أخرى Autre,
34-	Est-ce que vou	s avez reçu une réponse sur votre réclamation ? هل تلقيتم ردا بخصوص شكواكم
		Oui نعم
		Non y
35-	Etes-vous satis	هل أنت راض عن إجراءات معالجة ٪ fait du processus de traitement de votre réclamation
	الشكاوي	
		Très satisfaits راض جدا
		راض Satisfait
		Pas trop satisfait شبه راض
		Insatisfait غير راض
Sec	ction 5 : SATISFA	القسم الخامس: تقدير النتائج والإجراءات CTION AVEC LE PROCESSUS et les Résultats
		ue la liste finale des ménages retenus dans le Registre social correspond aux
		هل تعتقد أن اللائحة النهائية التي تم تقييدها في السجل تعكس قائمة ? us pauvres de la localité
	، سر الفقيرة في البلدة	
		Oui, exactement (aller à la question 37) (37 للسؤال 37)
		Oui, à peu près (aller à la question 37) (37 نعم، تقريبا(انتقل للسؤال 37)
		Moyennement الى حد ما
		Non, Pas du tout لا, على الإطلاق
		Je ne sais pas لا أعرف
37-	- Si la rénonse es	t moyennement ou non, pourquoi pensez-vous que la liste n'est pas représentative ?
-,		اذا كانت الإجابة بلا أو إلى حدما , الماذا تعتقد أن اللائد الإجابة بلا أو إلى حدما , لماذا تعتقد أن اللائد
		La méthodologie appliquée ne permet pas de choisir les plus pauvres المنهجية المطبقة لا تسمح باختيار الأكثر فقرا

	Le processus d'ajouter ou enlever des ménages en AG a été monopolisé ou dirigé par une minorité وحذف أسرة من طرف الجمعية العامة تم احتكارها أو توجيهها من طرف أقلية طرف أقلية
	Les critères de pauvreté de la localité ne sont pas clairs ni représentatifs. معايير الفقر الخاصة بالقربة غير واضحة ولا تعكس الواقع
	اِجابة أخرى يتم تحديدها Autre a précisé
38- Etes-vous sa مجل الاجتماعي	tisfait avec le processus de ciblage du Registre social ? أنت راض عن عملية الاستهداف من طرف
•	اض جدا Très satisfait راض جدا
[راض اِلی حدما Assez satisfait
[غیر راض Pas très satisfait
[غير راض على الإطلاق Très insatisfait
39- Est-ce que vo	ous avez trouvé le processus de ciblage du Registre social transparent ? هل كانت اِجراءات
ستهداف شفافة	السجل الاجتماعي الخاصة بالا
	انعم Oui نعم
	□ Non ソ
	جواب اْخر Autres, expliquez جواب اْخر
(si le ménage n' section 6)	a pas été retenu dans la liste finale, termine l'entretien ici. Si non, continuez vers la
Section 6: Collec	te de donnée complémentaire القسم السادس: جمع البيانات التكميلية
ىلية الاستهداف ا	é informé de la collecte de données qui a eu lieu après le processus de ciblage ? هل تم إبلاغك بجمع البيانات الذي تم بعد عم النا نعم المنانات الإجابة بلا انتقل للسؤال 35) (35 Non (si non, aller à la question 35)
42- Si oui, par qu	إذا كانت الإجابة بنعم, من الذي أخبركم ? ¡ı
	عداد السّجل الاجتماعي Enquêteur RS
	Par chef de quartier
	Par le maire ou autre autorité administrative من طرف العمدة أو السلطات الإدارية اُخر Autre
43- Savez-vous ہ معك المقابلة	هل تعرف لماذا أجربت ? pourquoi vous avez été sollicité pour l'entretien avec le registre

	Oui, parce qu'on a été retenu dans la liste des ménages pauvres نعم,لأنه تم اختيارى ضمن
	نعم, لأننا سنتلقى الدعم Oui, parce qu'on va recevoir de l'aide
	نعم,لأُسباب أُخرى (يتم تحديدها) (Oui, Autre (spécifiez
	Non ソ
44- Vous a-t-c	مل ? on demandé de l'argent /une contre partie pendant une des étapes du processus
ابل الإحصاء	طلب منك مبلغ أو رسوم مة
	Oui نعم
	Non (aller a la question 49) (49 انتقل للسؤال) لا
45- Si oui, par	qui ? اذاكان الأمر كذالك من طرف من
	العداد Enquêteur
	Chef du localité رئيس القرية
	Comité اللجنة
	اُخر Autre
	Je ne sais pas لا أعرف
46- Etes-vous	satisfait du processus d'enrôlement dans le registre ? هل أنت راض عن أليات عمل السجل
الاجتماعي	
	راض جدا Très Satisfait
	Assez Satisfaits راض إلى حدما
	Pas très satisfait غير راض
	insatisfait غير راض على الاطلاق

القسم السابع: الخصائص الاجتماعية و الديمغرافية للأسرة Section 7: caractéristiques socio démographique du Ménage

						Réservé a	ux membres â	igés de 10 an	s et plus	
						شر سنوات	يد أعمارهم عن عـ	إعضاء الذين تز	خاص بالا	A.10.Par rapport à la date de la visite de
AO.Numéro du membre	A.1 Nom complet الاسم الكامل	A.2 [NOM] a-t-il un numéro d'identifica tion national ? للاسم) هل للديه رقم للديه رقم للتعريف؟	A.3 Quel est le lien de parenté de [NOM] avec le chef de ménage ? ما هي علاقة القرابة بين علاقة القرابة بين (الاسم) ورب الأسرة	A.4.Sexe	A.5.Quel est l'âge de [NOM] ? (en années révolus) له هو عمر (الاسم)	A.6.Est- ceque (Nom) s ait lire et écrire ? مله ميد (الاسم) القراءة	A.7. Quel est l'état matrimonial de [NOM] ? ما هي الحالة العائلية ل (الاسم)	A.8. Au moment de la visite de l'équipe, Le (nom) était occupé ? نالاسم) (الاسم) مشغولا أثناء زيارة	A.9. Quelle a été la profession principale/métier du (NOM) au cours de visite de l'équipe ? الخليفة أو الوظيفة الوظيفة أو الوظيفة لل (الاسم) وقت زيارة الفريق	الأسرة وقت مرور الفريق
		Oui 1 Nonソ 2	1. Chef de ménage 2. Epoux (se) 3. Fils ou fille 4. Petit (e) fils / fille 5. Père ou mère 6. Frère / sœur 7. Neveu/nièce 8. Beau fils (fille) 9. Autre parent 10. Aucun lien de parenté قريب الأسرة	 M Masculi n ن ککر Fémini n مؤنث 		Oui 1 NonY 2	1. Jamais marié (e) لم يسبق له أن تزوج 2. Marié(e)) متزوج 3. Marié polygame	Oui 1 Non以 2 Si Non allez à la question dix اذا	01 Agriculteur مزارع 02 Eleveur منمي 03 Pêcheur عصياد 04 Entrepreneur مقاول 05 Cadre admi إطار إداري 06 Agent admi	Oui 1 Nonソ 2

		2. الزوج (ة) 9. ولد أو 9. ولد أو 14. بنت أوبنت 15 أم أو أب 16 أخ أو أخت 17 ابن أخ(ت) أو بنت أخ (ت) 18 صهر أو 20 حماة 30 قرابة أخرى			متعدد الزوجات 4. Divorcé(e) مطلق 5. Veuf (ve) (ة) أرمل	الإجابة بلا انتقل للسؤال العاشر	07 Commerçant تاجر 08 Vendeur بائع 09 Artisan صانع 10 Services mestiques عامل منزلي 11 Forces Armées عسكري 12 Ouvrier عامل يدوي 13 Autres métiers et ofessions	
01	1_1	I_I	_	_	_	1_1	1_1	I_I
02	1_1	_	_	_	1_1	1_1	1_1	I_I
03	1_1	_	_	_	1_1	1_1	1_1	I_I
04	1_1	_	_	_	_	1_1	1_1	1_1
05	1_1	1_1	_	_	_	1_1	1_1	1_1
06	1_1	1_1	_	_	_	1_1	1_1	1_1
06	_	_	_	_	_	1_1	1_1	1_1
07	1_1	1_1	_	_	_	1_1	1_1	1_1
08	1_1	_	_	_	1_1	1_1	1_1	1_1
09	I_I	_	_	_	_	_	1_1	_

11 Nombre des membres du Ménage pendant l'enquête mais qui sont parties après.
عدد أفراد الأسرة الذين غادروا بعد اكتمال المسح التحقيقي
AVOIRS DU MENAGE
12- Combien de têtes de bovins et camelins le ménage possède-t-il
كم تملك الأسرة من رؤوس البقر والإبل
13- Combien de têtes de moutons et chèvres le ménage possède-t-il ?
كم تملك الأسرة من رؤوس الماعز والغنم ا
14- Est-ce que le ménage ou un membre du ménage possède- t-il une Voiture
هل تملك الأسرة أو أحد أفرادها سيارة
1 Oui 2 Non
السكن ووسائل الرفاه LOGEMENT ET CONFORT
15- Quel est le type principal de logement occupé par le ménage ?
ماهو نوع مسكن الأسرة
1. Immeuble (plus d'un étage) عمارة أكثر من طابق
2. Villa فیلا
3 Appartements شقق
غرف منفصلة عرف منفصلة
6. Tente خيمة
7.Case/hutte
عريش/كوخ
8. M'bar أمبار
9. Baraque أبراك
10. Maisons ordinaire دار عادیة

صنف اُخر 11. Autres

ماهي نوعية المرحاض الذي تستخدمه الأسرة ? Quel type principal de toilettes utilise le ménage

مرحاض متصل بحوض أو برميل 2 Cuvette/Baril

]____ ابدون مرحاض Pas de toilettes

4 Toilettes publiques مراحيض عمومية

5 latrine à fausse مرحاض متصل بحفرة

أخر 6 .Autre

Annexe V : Checklist de l'animateur (Ciblage et collecte)

Qualités du bon animateur

- Sens du contact et empathie,
- Sincérité et transparence,
- Leadership pour être écouté et crédible dans le rôle d'animateur,
- Tolérance,
- Sens de la responsabilité,

Recommandations

- -L'animateur représente le RS et doit porter l'identification et visibilité (casquette, gilet,)
 - Stimuler le groupe : en utilisant des outils de communication (reformulation, questions...),
 - **Gérer la prise de parole :** en régulant les échanges, en permettant à chacun de s'exprimer (même aux plus introvertis), en faisant respecter l'équilibre du temps de parole entre chaque participant.
 - Soutenir les membres en difficulté face au groupe. Ne laissez pas le poids du collectif écraser un participant.
 - Contrôler les participants difficiles : le bavard, l'agressif, le "je sais tout" et d'autres profils encore, nécessitent une gestion ciblée pour ne pas sabrer la production du groupe et laisser les débats s'enliser dans des considérations hors sujet.
 - Traiter les conflits entre participants : ne laissez pas s'installer un climat délétère.
 - Prévenir les dispersions et recentrer le cas échéant sur le sujet principal, l'objectif, les échéances

Objectifs de l'animateur RS: S'assurer que les ménages les plus pauvres sont inscrits dans le registre de chaque localité et que les ménages nantis ne le sont pas.

Les étapes du ciblage communautaire assuré par l'animateur :